

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE DENGES

Séance du 08 mai 2023
Présidence M. Mme Karin EIGENHEER

Le Conseil communal de Denges

- vu le préavis de la Municipalité N° 5/2023 du 17 janvier 2023
- ouï le rapport de la commission chargée de son étude
- entendu le rapport de la commission ~~des finances.~~ gestion-finances
- Considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour

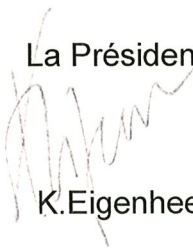
DÉCIDE


1. D'adopter le préavis 5/2023 pour financer les études préalables à la phase d'exécution des travaux de réaménagement de la RC 80
2. D'autoriser la Municipalité à réaliser les études nécessaires telles que décrites dans le présent préavis
3. D'octroyer à la Municipalité un crédit de CHF 82'000.00 TTC, comme décrit au point 5 du présent préavis
4. D'autoriser la Municipalité à financer le préavis par les liquidités courantes
5. D'accepter que ce crédit d'étude soit ajouté et amorti avec le crédit de réalisation du projet


Ainsi délibéré en séance du 8 mai 2023

Extrait fait à Denges le 9 mai 2023

POUR LE CONSEIL COMMUNAL

La Présidente

K. Eigenheer



La Secrétaire

F. Palpacuer